2021

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE

SIAEPA du Cubzadais Fronsadais

EXERCICE 2021

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Ce rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le président du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais Fronsadais présente un rapport pour la compétence eau potable.

Le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais est compétent pour la production, la distribution et le stockage de l'eau potable auprès de 32 communes.

Ce rapport décrit l'organisation du syndicat, ses compétences et ses principes de fonctionnement.

A partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, mentionnés dans le décret n°2007- 675 et l'arrêté du 2 mai 2007, ce rapport présente par la suite le fonctionnement et la performance du service public d'eau potable.

Ce rapport a été présenté au comité syndical du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais, le 30 septembre 2022.

SOMMAIRE

1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE 1

1.1 SYNTHESE DES PRINCIPALES DONNEES DU SIAEPA CUBZADAIS PFRONSADAIS EN 2021 1

1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES 2

1.3 FAITS MARQUANTS 2021 3

1.4 LE TERRITOIRE 3

1.5 GOUVERNANCE 4

1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION 5

1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) 6

1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE 6

1.9 LES ABONNES 7

2 VOLUMES ET RENDEMENT 10

2.1 VOLUMES 10

2.1.1 Volumes prélevés 10

2.1.2 Volumes produits 11

2.1.3 Volumes consommés comptabilisés 12

2.1.4 Volumes consommés autorisés non comptés 13

2.1.5 Volume par abonné 14

2.1.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 14

2.2 RENDEMENT 15

2.2.1 Rendement primaire 15

2.2.2 Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 16

3 SUIVI DES INDICATEURS 18

3.1 PROTECTION DE LA RESSOURCE 18

3.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX 19

3.3 SECTORISATION 20

3.4 TRAITEMENT DES DEMANDES 21

4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX DU SYNDICAT 22

4.1 INTERRUPTIONS DE SERVICE 22

4.2 RENOUVELLEMENT DES RESEAUX ET BRANCHEMENTS 22

4.3 EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES 24

4.4 BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 25

5 QUALITE DE L'EAU 27

6 TARIFICATION DE L'EAU 28

6.1 PRIX DE L'EAU 28

6.1.1 Les modalités de tarification 28

6.1.2 Le prix de l'eau 28
6.1.3 Présentation d'une facture 29
6.2 FACTURATION 30
6.2.1 Taux d'impayés 30
6.2.2 Taux de réclamations 30
6.2.3 Ecrêtements et dégrèvements 30
6.3 REDEVANCES AEAG 32
7 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – BILAN FINANCIER 32
7.1 ETAT DE LA DETTE 32
7.1.1 Autofinancement et capacité d'emprunt 32
7.1.2 Durée d'extinction de la dette 33
7.1.3 Investissements 33
8 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 33
8.1 ABANDON DE CREANCES 33
8.2 VERSEMENT FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT 33
8.3 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE 33

1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE

1.1 SYNTHESE DES PRINCIPALES DONNEES DU SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS EN 2021

SYNTHESE			2020	2021	Evolution
Gestion de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	%	**94%**	**94%**	-
	Indice sectorisation	%	**100%**	**100 %**	-
Gestion patrimoniale	Indice de connaissance du réseau	-	**100**	**110**	-
	Linéaire de réseau	km	**812.82**	**814.95**	**+2.6 %**
	Nombre de Branchements Plomb	-	**0**	**0**	-
	Nombre de réparations de conduites	-	**156**	**112**	**-28.2 %**
	Nombre d'interventions sur branchements	-	**241**	**96**	**-60.2 %**
	Volumes produits (période de relève octobre n-1 à septembre n)	m^3/an	**3 480 621**	**3 470 814**	**-0.3 %**
	Volumes consommés comptabilisés (période de relève octobre n-1 à septembre n)	m^3/an	**2 864 429**	**2 760 410**	**-3.6 %**
	Rendement du réseau de distribution (ONEMA)	%	**83.26%**	**80.40 %**	**-3.2 %**
	Indice linéaire de pertes en eau	m^3/j/km	**1.96**	**2.30**	**14.8 %**
	Taux moyen de renouvellement des réseaux (sur les 5 dernières années)	%	**0.50%**	**0.64 %**	**28.6 %**
Continuité du service	Taux de conformité des analyses bactériologiques	%	**100**	**100**	-
	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	%	**100**	**99**	**-1 %**
	Taux d'interruptions de service non programmées	Nb/1000 ab	**6.95**	**8.91**	**29.8 %**
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	**24 181**	**24 583**	**1.7 %**
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	**2.35**	**2.37**	**0.9 %**
	Taux de réclamations	Nb/1000 ab	**3.27**	**1.07**	**-67.3 %**
	Respect du délai d'ouverture des branchements	jours	**1**	**1**	-
	Prix (*) de l'eau pour 120 m^3	€ TTC/m^3	**1.737**	**1.792**	**+3.17%**

(*) le prix tient compte de la part SIAEPA (fixe et variable), de la part SOGEDO (fixe et variable) et des redevances AEAG.

1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2021
Indicateurs descriptifs des services d'eau potable					
D101.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nb	INSEE	55 575
D102.0	Abonnés	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€ TTC / m³	SOGEDO / Collectivité	1.792
D151.0	Abonnés	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Nb d'heure ou de jour	SOGEDO	1 jour
Indicateurs de performance					
IP101.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	SOGEDO	100
IP102.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	SOGEDO	100
IP103.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	De 0 à 120 points	SOGEDO	110
IP104.3	Réseau	Rendement de réseau de distribution	%	SOGEDO	80.4
IP105.3	Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/j/km	SOGEDO	2.30
IP106.3	Réseau	Indice linéaire des pertes en réseaux	m³/j/km	SOGEDO	2.39
IP107.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Collectivité	0.64
IP108.3	Qualité de l'eau	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	SOGEDO	94
IP 109.0	Gestion financière	Versements à un fond de solidarités	€	Collectivité	5 561,63 €
IP151.1	Abonnés	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	6.86
IP152.1	Abonnés	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	SOGEDO	100
IP153.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	3.7
IP154.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	SOGEDO	2.37
IP155.1	Abonnés	Taux de réclamation	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	1.07

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs.

Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

1.3 FAITS MARQUANTS 2021

L'année 2021 a été marquée par le début du nouveau contrat de concession pour les services eau potable et assainissement collectif.

Le nouveau contrat a pris effet au 01 janvier 2021 et pour une durée de 12 ans. Le titulaire est SOGEDO.

- ❖ Le projet de création d'un nouveau forage

La desserte en eau potable sur le territoire du SIAEPA est assurée par des forages dans les Nappes Profondes de l'Eocène, dont les volumes prélevés autorisés sont fixés par un arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2009. Depuis plusieurs années, le dépassement de ces volumes est constaté, non seulement sur le territoire syndical mais également plus largement à l'échelle départementale. La situation de la nappe de l'Eocène Centre, déficitaire, est prise en compte et encadrée par l'élaboration du SAGE Nappes Profondes en 2003. Depuis cette date, plusieurs phases de révisions drastiques, à la baisse, des autorisations de prélèvement ont été menées, créant un déséquilibre territorial entre les besoins et les autorisations.

D'un commun accord entre les services de l'Etat (DDTM) et la Commission Locale de l'Eau, une nouvelle révision globale est engagée en 2021, avec l'appui technique collaboratif du SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU EN GIRONDE (SMEGREG). Elle a pour objectif une meilleure répartition des volumes autorisés pour les services exploitants. A l'échelle du SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS, les nouveaux volumes proposés dans le cadre de cette révision, et acceptés, en mai 2021 sont en corrélation avec le besoin. La rédaction des arrêtés est en cours par la DDTM, et une consultation des services d'eau est prévue en septembre 2022.
Toutefois, afin de répondre à la sur sollicitation de cette nappe déficitaire, un projet de substitution à la nappe de l'éocène centre est envisagé, par la création d'un nouveau forage dans la nappe de l'éocène nord. Les travaux seront lancés lorsque le nouvel arrêté aura été reçu.

- ❖ L'augmentation du taux de renouvellement des réseaux sur le territoire

En fin d'année 2021, le SIAEPA a décidé d'adopter une politique volontariste de renouvellement des réseaux d'eau potable dès le 01 janvier 2022. Cet engagement suggère une hausse du taux de renouvellement des réseaux passant ainsi de 0,5% à 1% du linéaire renouvelé par an.

Ceci se traduira par l'augmentation de la part collectivité du prix de l'eau à compter du 01 Janvier 2022 passant de 12 € à 12,48 € HT/an/abonné pour la part fixe et de 0,41 à 0,43 € HT/m3 pour la part variable.

1.4 LE TERRITOIRE

32 communes adhèrent pour les compétences eau potable et assainissement collectif et assainissement non collectif au SIAEPA Cubzadais Fronsadais.

La carte ci-après présente le territoire avec l'implantation des forages et des réservoirs ;

4 forages, chacun associé à un réservoir sur tour, permettent l'alimentation en eau potable du territoire :

- Le forage de la Brauge à PEUJARD alimente le réservoir de Cavignac et dessert le nord-ouest du territoire,
- Le forage des Nauves à SALIGNAC alimente le réservoir de Marcenais et dessert la partie centrale d'Est en Ouest du territoire,
- Le forage des Billaux à GALGON alimente le réservoir de Saint Aignan et dessert le Sud-Est du territoire,
- Le forage de Doret à SAINT ANDRE DE CUBZAC alimente le réservoir de Montalon sur la même commune et dessert Saint André de Cubzac.

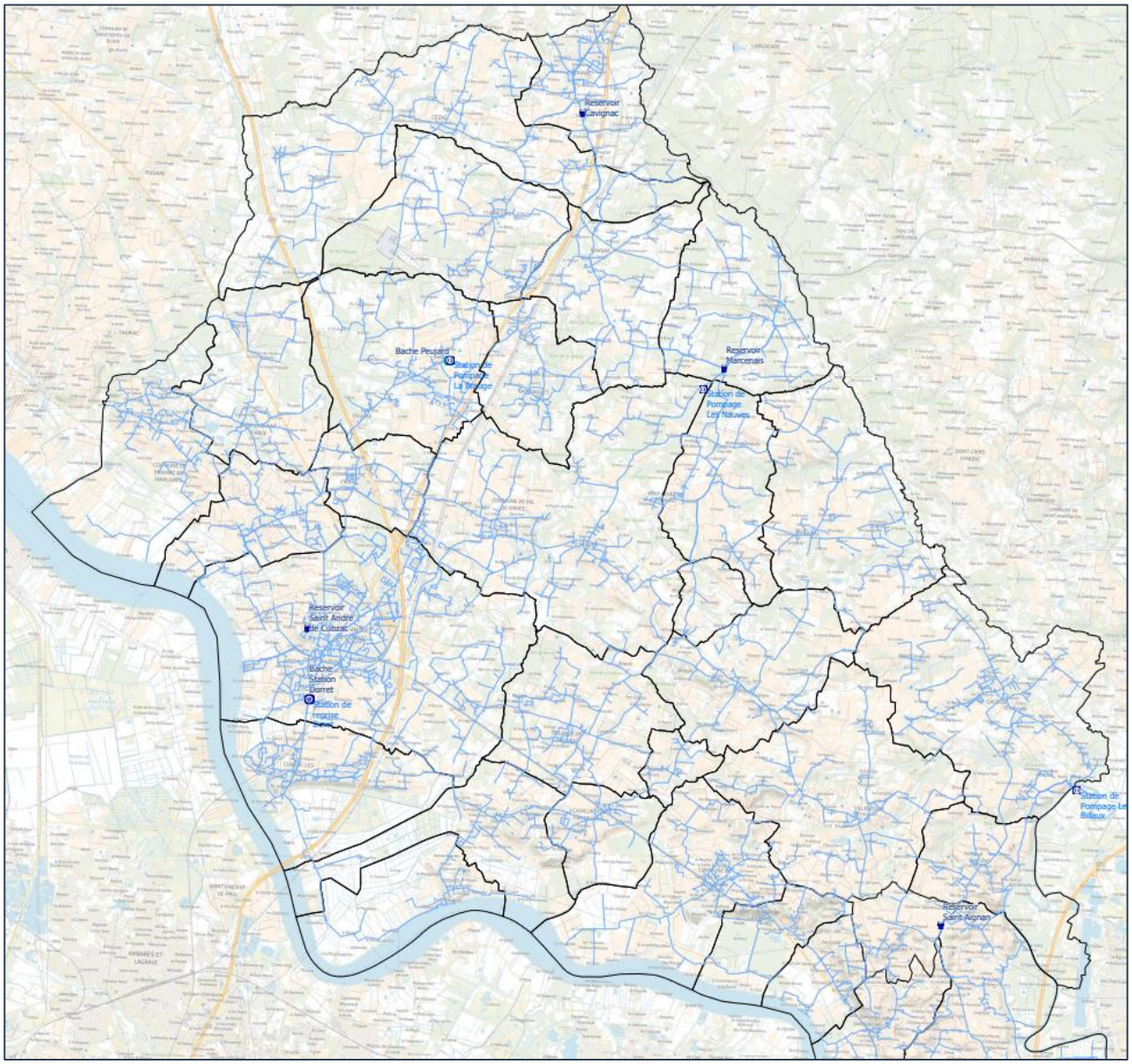

1.5 GOUVERNANCE

Le comité syndical installé en septembre 2020 est composé de 64 délégués désignés par les membres adhérents. Il vote les budgets, les tarifs des services, les grandes orientations stratégiques et financière et valide les comptes administratifs du SIAEPA.

Le bureau syndical comprend 24 membres élus du comité.

1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION

La gestion courante du patrimoine est confiée à un exploitant, en délégation de service public pour toutes les sous-compétences production, stockage, transfert et distribution.

Le SIAEPA dispose depuis le 01 janvier 2021 d'un contrat de concession des services publics de l'eau potable et des eaux usées avec la société SOGEDO, jusqu'au 31 décembre 2032.

Le règlement de Service Eau Potable existe et est appliqué sur le territoire syndical.

Les missions du SIAEPA et de la SOGEDO sont réparties comme suit :

SIAEPA	SOGEDO
➢ **Gère et protège** la ressource en eau potable ➢ **Réalise les investissements nécessaires** au bon fonctionnement du service (construction et rénovation des ouvrages et des nouveaux réseaux, remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées vétustes) ➢ **Pilote le contrat de concession** ➢ **Rend compte** aux élus locaux, à ses adhérents et aux partenaires institutionnels ➢ **Informe et sensibilise** les populations	➢ **Gère le service au quotidien** : pilote les ouvrages (usines, station de pompages…) ➢ **Entretient et renouvelle les équipements** ➢ **Relève les compteurs d'eau et assure la facturation** aux usagers ➢ **Rend compte au SIAEPA** du bon respect des objectifs assignés (rapport annuel, indicateurs de performance) ➢ **Informe et sensibilise** les populations

1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article 1413-1), les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une CCSPL pour l'ensemble des services publics pour lesquels ils sont compétents. Cette commission, présidée par le Président du SIAEPA Cubzadais Fronsadais, Monsieur Patrice GALLIER, comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

La constitution d'une CCSPL impose un contenu du présent rapport plus complet, avec des indicateurs supplémentaires.

La CCSPL créée par le SIAEPA Cubzadais Fronsadais est composée des membres suivants :

ASSOCIATIONS ET AUTRES	**Jacques MAUGEIN**	**ELUS**	**Monsieur Patrice GALLIER**
	Max PORTETS		**Madame Isabelle LAVANDIER**
	Jean-Michel MEUNIER		**Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU**
	Alain MICHAUX		**Monsieur Frédéric DUBOSCQ**
	Didier BENOIST		**Monsieur Francis DELPECH**
	Gilbert SICOT		**Marie-Claude FOURCADET**
	Jean-Marie LOUBRADOU		
	Louis QUETIER		
	Jean-Louis MASSON PISSEU		

Au moins deux réunions annuelles ont lieu avec les membres de la CCSPL. La première se déroule au mois de Juin pour la présentation du Rapport Annuel du Délégataire avant délibération par le Comité Syndical. La seconde est organisée au mois de septembre pour la présentation du présent rapport, avant délibération par le Comité Syndical.

1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

	2020	2021
Linéaire de réseaux (hors branchements), en km	811	814,95
Nombre de réservoirs	4	4
Nombre de bâches	4	4
Volume de stockage	6 800 m^3	6 800 m^3
Nombre d'abonnés	24 181	24 583
Nombre de branchements en plomb restants	0	0

Sur le territoire syndical, tous les branchements plomb ont été remplacés en domaine public.
Remarque : Les habitations possédant de vieux réseaux internes (généralement antérieur à 1945) doivent être vérifiés et remplacés par leur propriétaire.

1.9 LES ABONNES

En 2021, le service public d'eau potable a desservi 24 583 abonnés représentant une population de 55 575 habitants.

COMMUNES	Population *estimée* 2021*	Abonnés 2020	Abonnés 2021**	Evolution %	Dont communaux
Asques	447	227	229	0,9%	3
Val de Virvée	3 742	1 541	1 578	2,4%	24
Cadillac en Fronsadais	1 363	603	605	0,3%	4
Cavignac	2 338	1 001	1 032	3,1%	13
Cézac	2 750	1 036	1 065	2,8%	14
Cubnezais	1 795	743	769	3,5%	9
Cubzac les Ponts	2 592	1 176	1 193	1,4%	19
Fronsac	1 158	561	571	1,8%	15
Galgon	3 152	1 503	1 547	2,9%	24
Gauriaguet	1 447	596	605	1,5%	4
La Lande de Fronsac	2 685	1 107	1 133	2,3%	9
La Rivière	422	188	186	-1,1%	2
Lugon et l'ile du Carney	1 380	638	650	1,9%	7
Marsas	1 262	498	515	3,4%	3
Mouillac	88	42	42	0,0%	0
Perissac	1 185	538	525	-2,4%	8
Peujard	2 239	892	907	1,7%	10
Saillans	387	192	194	1,0%	5
St Aignan	199	118	117	-0,8%	1
St André de Cubzac	12 590	5 666	5 725	1,0%	108
St Genès de Fronsac	921	370	383	3,5%	3
St Germain la Rivière	388	171	173	1,2%	2
St Gervais	1 971	801	810	1,1%	9
St Laurent d'Arce	1 538	639	650	1,7%	9
St Michel de Fronsac	547	260	268	3,1%	2
St Romain la Virvée	897	407	409	0,5%	4
Tarnes	337	129	128	-0,8%	1
Vérac	946	385	385	0,0%	5
Villegouge	1 277	597	608	1,8%	5
Virsac	1 252	519	523	0,8%	9
Marcenais	815	357	360	0,8%	7
Prignac et Marcamps	1 464	680	698	2,6%	13
TOTAUX	**55 575**	**24 181**	**24 583**	1,7%	**353**

*Le calcul de l'estimation de la population 2021 a été fait à partir des données INSEE 2019 (dernières données disponibles). Le nombre moyen d'habitant par commune a été déterminé avec le ratio population totale / nombre d'abonné.
Pour l'année 2020, la population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2019 la différence entre le nombre d'abonnés 2020 et 2019, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement.
Pour l'année 2021, la population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2020 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2021 et 2020, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement.

** Le nombre d'abonnés inactifs n'est pas pris en compte.

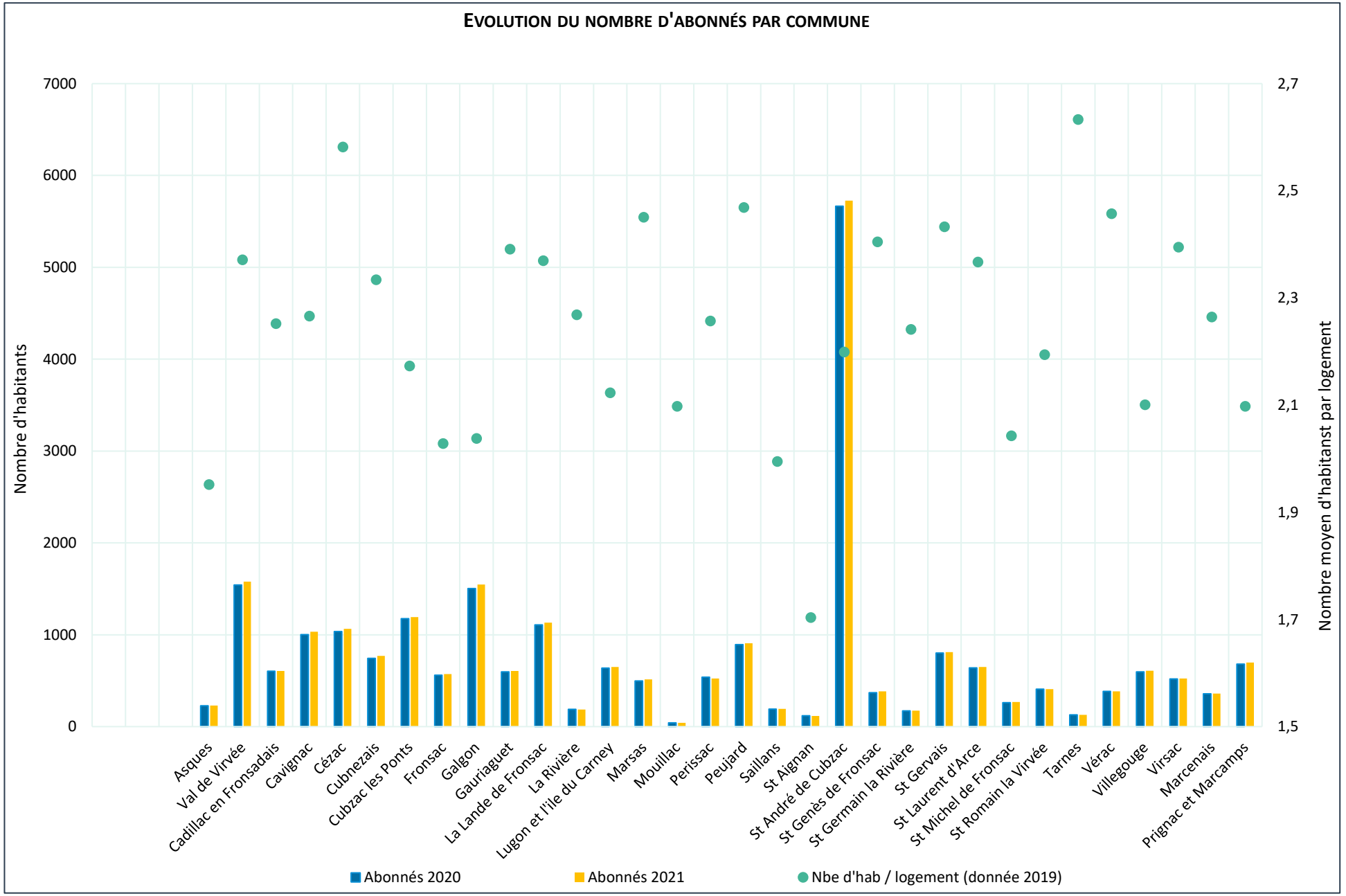
EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNE
Nombre d'habitants
Nombre moyen d'habitanst par logement
7000
6000
5000
4000
3000
2000
1000
0
2,7
2,5
2,3
2,1
1,9
1,7
1,5
Asques
Val de Virvée
Cadillac en Fronsadais
Cavignac
Cézac
Cubnezais
Cubzac les Ponts
Fronsac
Galgon
Gauriaguet
La Lande de Fronsac
La Rivière
Lugon et l'ile du Carney
Marsas
Mouillac
Perissac
Peujard
Saillans
St Aignan
St André de Cubzac
St Genès de Fronsac
St Germain la Rivière
St Gervais
St Laurent d'Arce
St Michel de Fronsac
St Romain la Virvée
Tarnes
Vérac
Villegouge
Virsac
Marcenais
Prignac et Marcamps
Abonnés 2020
Abonnés 2021
Nbe d'hab / logement (donnée 2019)

2 VOLUMES ET RENDEMENT

2.1 VOLUMES

2.1.1 VOLUMES PRELEVES

Les volumes prélevés par les forages des stations de Doret, Les Billaux, La Brauge et Les Nauves sont présentés ci-dessous :

Prélèvement global	2018	2019	2020	2021	Evolution
Forage les Billaux, en m^3	969 575	1 002 032	1 113 615	**1 137 777**	**+ 2.17 %**
Forage de Salignac, en m^3	1 005 424	1 073 531	1 037 801	**1 053 097**	**+1.47 %**
Forage de Doret, en m^3	788 090	762 148	780 799	**777 724**	**-0.39 %**
Forage de la Brauge, en m^3	577 812	588 666	676 938	**659 253**	**-2.61%**
TOTAL, en m^3	3 340 901	3 426 377	3 609 153	**3 627 851**	**+0.52 %**

Le graphique présenté ci-dessous montre que la mise en service de la station de SALIGNAC puis du réservoir de MARCENAIS ont permis de rééquilibrer les prélèvements de chaque nappe. Depuis 2016, l'autorisation globale de prélèvement est dépassée et les ouvrages en place ne permettent pas de satisfaire la répartition des prélèvements.

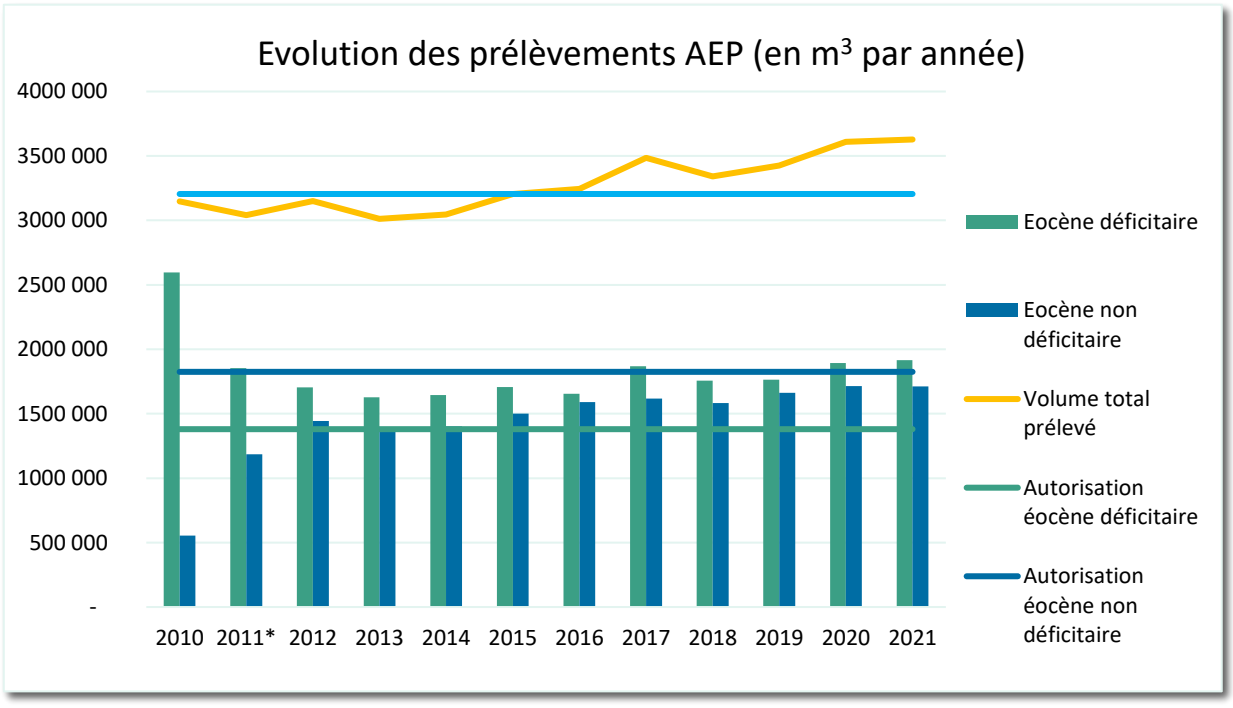

En 2020, le projet de création d'un nouveau forage captant la nappe de l'Eocène Nord a été confirmé. Les travaux pourront débuter lorsque le nouvel arrêté sera délivré (courant 2022).

2.1.2 VOLUMES PRODUITS

Les volumes produits des stations de Doret, Les Billaux, La Brauge et Les Nauves sont présentés ci-dessous :

Comparaison sur l'année de « facturation »

Production globale	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	2020 (4)	2021(5)	Evolution
Station les Billaux	1 037 745	979 435	970 285	1 080 188	**1 060 095**	**-1.86%**
Station de Salignac	1 060 565	1 014 406	1 059 839	1 044 410	**1 040 631**	**-0.36%**
Station de Doret	760 885	775 618	735 658	712 915	**736 895**	**+3.36%**
Station de la Brauge	544 007	538 891	556 667	619 951	**633 471**	**+2.18%**
TOTAL	3 403 202	3 308 350	3 322 449	3 457 464	**3 471 092**	**+0.39%**

Les valeurs indiquées par colonne correspondent aux volumes produits sur la période :
(1) du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017
(2) du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018
(3) du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019
(4) du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020
(5) du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021

Comparaison sur l'année civile

Production globale	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Station les Billaux	1 087 377	957 575	993 961	1 055 499	**1 074 208**	**+1.77%**
Station de Salignac	1 036 193	1 005 997	1 073 054	1 036 222	**1 048 345**	**+1.17%**
Station de Doret	761 825	774 619	702 268	748 624	**718 955**	**-3.96%**
Station de la Brauge	545 658	543 939	554 090	640 276	**629 306**	**-1.71%**
TOTAL	3 431 053	3 282 130	3 323 373	3 480 621	**3 470 814**	**-0.28%**

2.1.3 VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES

Facturation	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Facturation eau potable	2 685 994	2 634 147	2 787 364	2 864 429	2 760 410	-3.6%

A rendement constant, le volume consommé comptabilisé sur l'année 2021 représenterait **2 760 187 m^3**.

Le nombre d'abonnés a augmenté de 1,7 % et les volumes consommés ont diminué de 3,6 %. Pour comprendre et expliquer ces évolutions inverses, il faut regarder la part des factures issues de la relève des compteurs et la part des factures issues de consommations estimées.

Lorsqu'un abonné est absent et que le compteur est situé en domaine privé, l'agent dépose une carte de relève dans la boîte aux lettres. L'abonné doit alors renseigner le volume affiché sur son compteur sur cette fiche et la retourner à l'agence de Saint André de Cubzac. Il est également possible de prendre directement rendez-vous avec un agent pour qu'il vienne effectuer la relève en la présence de l'usager. Lorsqu'aucun retour n'est fait, la consommation est ainsi estimée et la relève du compteur n'est pas faite. Cela entraîne des estimations de volumes consommés et non une donnée de volumes consommés réels.

Le tableau ci-après présente les principaux chiffres concernant le taux de relève des compteurs ces dernières années :

	Nbe de compteurs relevés	Nbe de carte de relève distribuées	Total	Nbe de compteurs estimés *(pas de retour de carte)*	% compteurs estimés / nombre total de compteurs
2019	16 627	5 068	21 695	1 630	7,5 %
2020	16 876	5 469	22 345	1 922	8,6 %
2021	17 508	6 406	23 914	3 243	13,6 %

Ces données mettent en exergue la complexification de la mission de relève pour l'année 2021 avec un nombre plus important d'estimation de la consommation. Ce phénomène engendre donc potentiellement une différence entre les volumes réellement consommés et les volumes facturés.

2.1.4 VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES

L'évolution des volumes non comptés caractéristiques du service sont présentées ci-dessous :

Volumes de service

Volumes de service	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume (m^3)
Analyseur de pH	Nombre d'analyseurs	700	6	4 200
Nettoyage des réservoirs	Volume de stockage	6 800	1/3	2 267
Purge de conduites	Nombre de purges	30	208	6 240
Désinfection après travaux	Nombre d'opération V variable selon chantier		21	1 700
Désinfection après travaux lotissements		35	8	280
Purges sur réseau	Volume utilisé			3 500
TOTAL				**18 187**

Volumes consommés autorisés

Essai et manœuvre poteaux d'Incendie	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume (m^3)
Par SDIS ou SOGEDO	Nombre de poteaux	10	682	6 820
TOTAL				**6 820**

Le graphique ci-après présente l'évolution des volumes de service et consommés autorisés des dernières années. En 2021, le volume de service considéré pour le nettoyage des réservoirs a été réévalué par rapport aux années précédentes. 1/3 du volume utile a été pris en compte pour ce poste. Ce qui est plus cohérent avec la réalité terrain.
L'évolution des volumes consommés autorisés s'explique par l'augmentation du nombre de poteaux incendie sur le territoire.

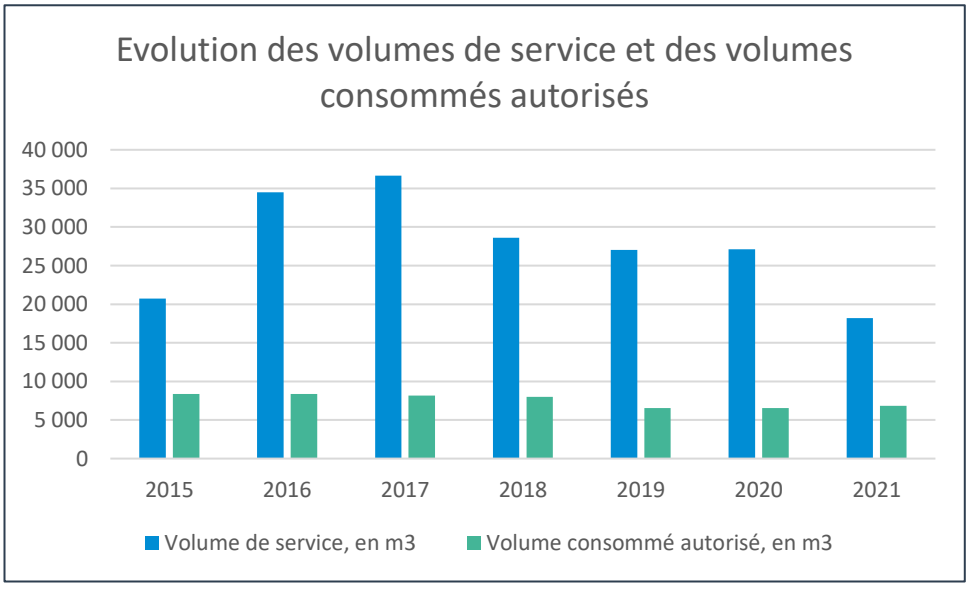

2.1.5 VOLUME PAR ABONNE

En 2021, la consommation moyenne par abonné est de **113 m³/abonné** (consommation annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés). La consommation annuelle domestique par abonné est quant à elle de **92 m³/an** (100 m³/an/abonné domestique en 2020).

La part des gros consommateurs (351 en 2021) représente **549 341 m³,** soit presque 20 % de la consommation totale.

Le graphique ci-après montre l'évolution des consommations des trois dernières années :

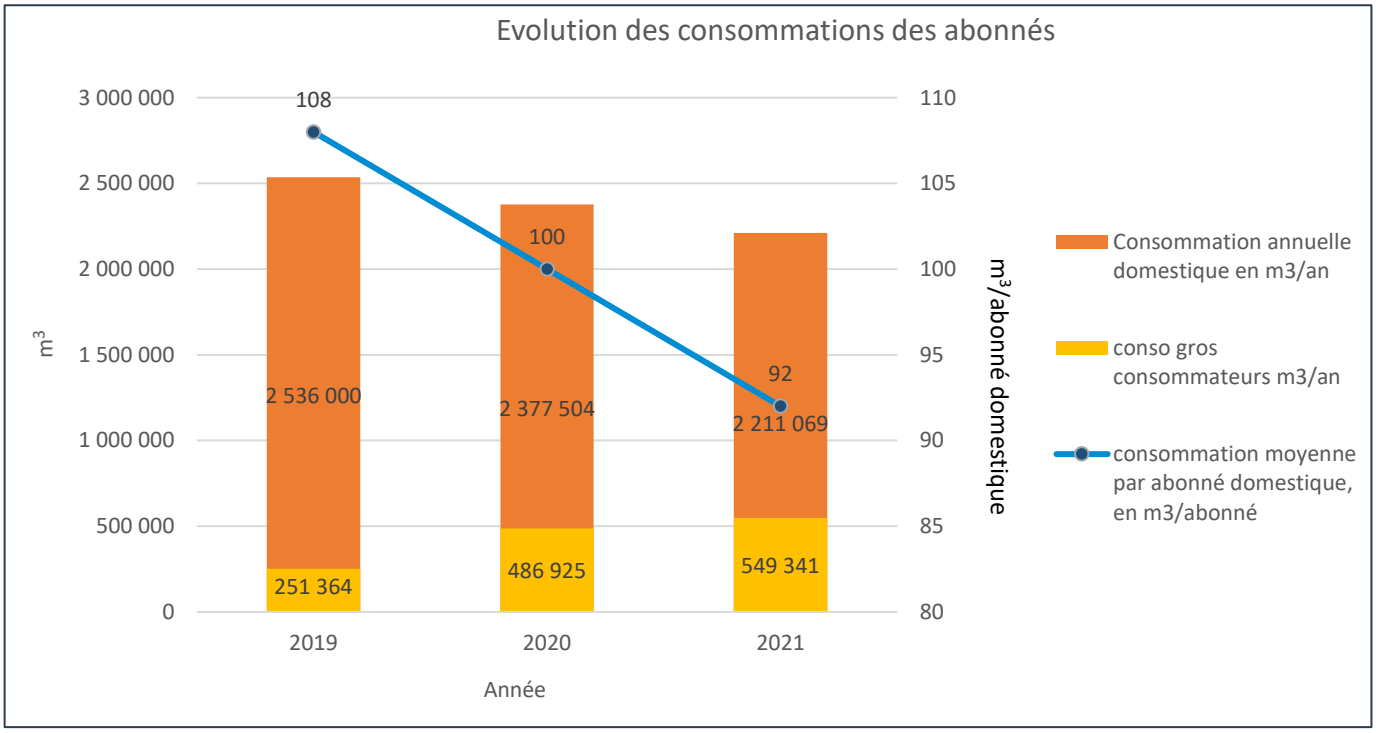

2.1.6 BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2021

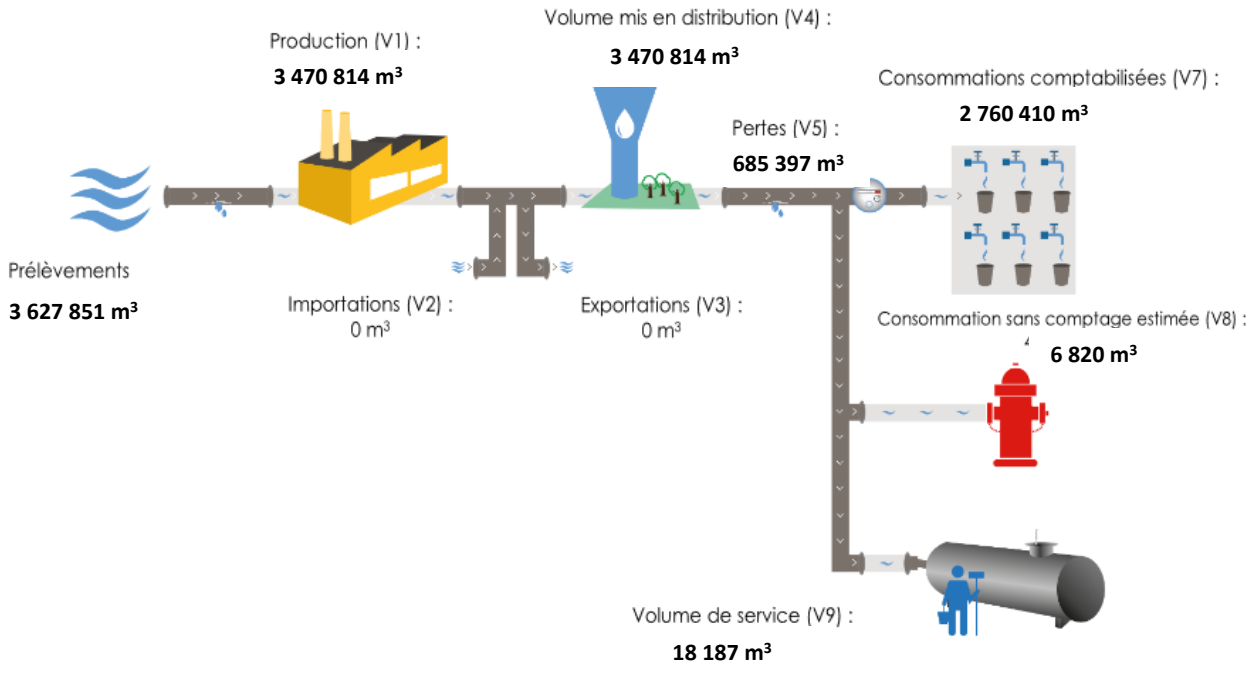

2.2 RENDEMENT

2.2.1 RENDEMENT PRIMAIRE

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le calcul du rendement (ONEMA) s'effectue selon la formule :

$$\frac{\text{volume consommé comptabilisé (V7)} + \text{volume de service (V9)} + \text{volume consommé autorisé (V8)}}{\text{volume produit (V1)}}$$

Le ratio volume vendu aux abonnés sur le volume mis en distribution est appelé rendement primaire.

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Rendement du réseau d'eau potable (ONEMA)	**80.2**	**80.72**	**84.9**	**83.8**	**80.25**	**-4.24%**
Rendement primaire du réseau d'eau potable	78.9	79.6	83.9	82.9	79.73	-3.82%
Volume des pertes d'eau	672 373	637 608	501 505	582 516	685 397	+17.66%
Indice linéaire de consommation (m^3/j/km)	9.27	9.02	9.41	9.65	9.36	-3.05%
Indice linéaire de pertes (m^3/j/km)	2.28	2.15	1.71	1.96	2.30	+17.35%

Comme le montre le graphique ci-dessous, le rendement du réseau n'est pas stable mais reste bon. Dans le cadre du contrat de concession des services publics de l'eau potable et des eaux usées en cours, SOGEDO a pour objectifs d'atteindre 84% de rendement *(primaire*) et 1,7 m^3/j/km pour l'ILP à la fin du contrat.

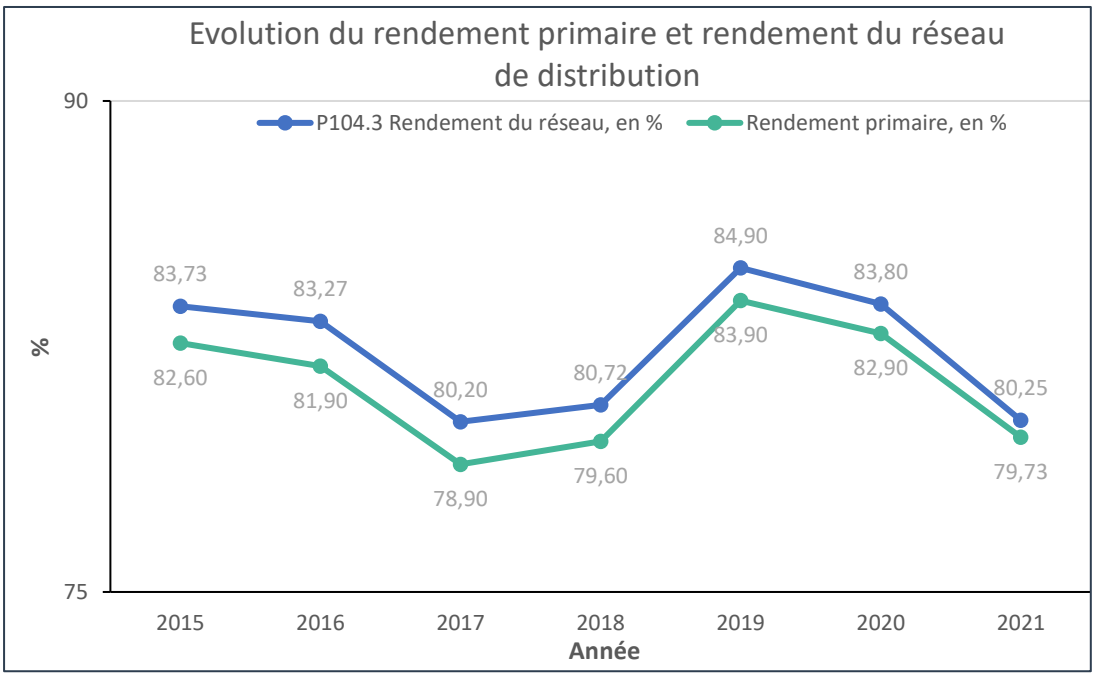

La CLE retient une nouvelle grille d'appréciation de l'ILP :

Niveau de perte faible	ILP <= 0.08 X D
Niveau de perte modéré	0.08 X D <= ILP <= 0.15 X D
Niveau de perte élevé	0.15 X D <= ILP <= 0.29 X D
Niveau de perte très élevé	0.29 X D < ILP

Avec D = Densité d'abonnés par km hors branchement, ILP = Indice Linéaire de Pertes, comme défini dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 qui introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

On a donc D = 24 583 / 815.35 = 30.15

De ce fait, l'ILP référence est de 0.08 x 30.15 **= 2.41**

L'ILP calculé est de 2.30. Ainsi l'ILP calculé est inférieur à l'ILP de référence ce qui signifie que le réseau du syndicat a un **niveau de perte faible,** selon ces grilles d'appréciation.

2.2.2 DECRET N°2012-97 DU 27 JANVIER 2012

Le décret n°212-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.

Les dispositions de ce décret définissent les obligations des collectivités concernant l'atteinte de seuils minimaux de rendement de réseau.

Objectif de rendement du réseau :

Le décret définit un seuil minimal de rendement du réseau de 85 %. La valeur de rendement calculée précédemment est inférieure au seuil de 85 %.

Dans ce cas, le décret prévoit un autre seuil en fonction d'éléments locaux. Il convient ainsi d'établir ce nouveau seuil sur la base d'un calcul en additionnant les éléments suivants :

- Un terme fixe égal à 65% ;
- Une part variable correspondant à 1/5 de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

NB : **l'indice linéaire de consommation** = volumes facturés aux usagers + volume de service + volume vendu en gros / linéaire de réseau, hors branchements
Cependant, le syndicat remplissant deux facteurs complémentaires réunis, **le terme fixe est porté à 70 %.** Ces deux facteurs sont :

- La ressource fait l'objet de règles de répartition des eaux (SAGE Nappes Profondes).
- Les volumes prélevés sont supérieurs à deux millions de m^3 par an.

De ce fait, le **rendement décret =** 70% + (0,2 x 9,36) **= 71,87 %**

Ainsi le rendement du service est **supérieur** au seuil calculé. Le SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais est en conformité avec le décret n°212-97 du 27 janvier 2012.

Depuis 2013, en cas de non atteinte du seuil du rendement et si aucun plan d'action n'est adopté dans les 2 ans, la collectivité peut être sanctionnée par un doublement de la redevance « alimentation en eau potable » à compter du 1er janvier 2016.

Le rendement est considéré comme bon à l'échelle nationale.
Toutefois, la tendance qui se dégage de ce calcul du rendement n'est pas satisfaisante pour le SIAEPA et son évolution est une réelle préoccupation. Pour y répondre, des actions de la part du syndicat et de l'exploitant sont mises en œuvre : l'augmentation du taux de renouvellement de réseaux, l'optimisation de la sous-sectorisation, les recherches de fuites…

SOGEDO poursuit ses efforts pour atteindre le seuil contractuel de 85 %. Les campagnes de recherche de fuites sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Recherche fuites	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/221
Linéaire inspecté (km)	681	645	584	615	610	-1 %
Nombre de fuites détectées	99	86	88	86	86	-

3 SUIVI DES INDICATEURS

3.1 PROTECTION DE LA RESSOURCE

Tableau de détail du barème :

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la protection de la ressource	0 % : Aucune action 20 % : Etude environnementale et hydrogéologique en cours 40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % : Dossier déposé en préfecture 60 % : Arrêté préfectoral signé 80 % : Arrêté préfectoral mis en œuvre 100 % : Mise en œuvre d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral

Indice d'avancement de la protection de la ressource	2021
La Brauge (Peujard)	100%
Le Doret 3 (St André de Cubzac)	100%
Palu de Rabi 3 (Les Billaux – Galgon)	80%
Palu de Rabi Girard (Les Billaux – Galgon)	80%
Pont de Girard 2 (Les Billaux – Galgon)	80%
Les Nauves (Salignac)	100%
Ensemble des ressources (*)	94%

(*) Pondération par Unité de Gestion (donnée ARS).

3.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX

Tableau de détail du barème :

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et **pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.**	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan **pour au moins la moitié du linéaire total.**	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100%	5
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	non	0
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,…	oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	oui	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	oui	5
		Nombre de points total obtenus	**100**

3.3 SECTORISATION

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

En commission Locale de l'Eau du SAGE « Nappes profondes de Gironde » le 16 septembre 2014, des indicateurs complémentaires relatifs au fonctionnement de la sectorisation ont été définis pour une opérationnalité au 1er janvier 2015.

Cet indice doit être inséré dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) ainsi que dans le Rapport Annuel du Délégataire.

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la sectorisation	0 % : Pas de sectorisation 10 % : Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation 30 % : Sectorisation en cours 40 % : Sectorisation existante 60 % : Sectorisation existante fonctionnelle 100 % : Suivi annuel des données

L'indice d'avancement de la sectorisation pour le Syndicat du Cubzadais-Fronsadais est de :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Indice d'avancement de la sectorisation	60%	100%	100 %	100 %	**100 %**	-

L'atteinte des 100% n'est validée que lorsque les données de sectorisation sont fournies sur plus de 90% de l'année.

3.4 TRAITEMENT DES DEMANDES

IP Indice de performance	Nature	2020	2021
IP1 :	Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours	100 %	100 %
IP2 :	Proportion de lettre d'attente	0	0
IP3 :	Réclamations	-	-
	A Service de l'eau		
	A1 Qualité sanitaire	0	0
	A 2-1 Goût de l'eau	0	1
	A 2-2 Couleur de l'eau	0	4
	A 2-3 Dureté de l'eau	0	0
	A 3 Coupures d'eau	1	5
	A 4-1 Manque de pression	0	4
	A 4-2 Pression ou débit trop fort	0	0
	A 4-3 Variation de pression	0	0
	A 5 Inondation fuite avant et après compteur	2	2
	C Travaux		
	C 1 Réclamation sur travaux de réparation	0	0
	C2 Réclamation sur travaux réalisés sur branchements	1	1
	D Service relations commerciales		
	D1 Réclamation sur niveau du prix	0	5
	D 2 Réclamation pour erreur de relève en facturation	52	50
	D 3 Réclamation sur la qualité des contacts de l'accueil	0	0
IP4 :	Taux de respect du délai de remise en eau du branchement suite à une coupure	100 %	100 %
IP5 :	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchements neufs	95 %	95 %
IP6 :	Existence d'engagements envers le client	-	-
	- délai de réponse au courrier inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- délai de remise en eau d'un branchement inférieur à 1 jour	Oui	Oui
	- délai de réalisation des travaux de branchement inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- respect des rendez-vous dans une plage de 3 heures	Oui	Oui

4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX DU SYNDICAT

4.1 INTERRUPTIONS DE SERVICE

Interruption de service	2020	2021	Evolution
Interruptions programmées (travaux)	18	**23**	27.78 %
Interruptions pour problèmes qualitatifs	0	**0**	-
Interruptions accidentelles liées à des tiers	10	**11**	10 %
Interruptions accidentelles liées au réseau (casses + fontainerie)	158	**208**	33.33 %
Interruptions liées à la production (manque d'eau)	0	**0**	-
Total interruptions de service non programmées	168	**219**	31.93 %
Abonnés desservis	24 181	**24 583**	1.66 %
Taux d'interruptions de service non programmées	6.95	**8.91**	29.77 %

Pour toutes les interruptions programmées, une diffusion à l'ensemble des abonnés concernés a été réalisée par des avertissements dans les boîtes aux lettres.

Les autres interruptions sont liées à des incidents sur le réseau de distribution. La coupure d'eau est réalisée le temps d'effectuer la réparation.

4.2 RENOUVELLEMENT DES RESEAUX ET BRANCHEMENTS

Le nombre de branchements renouvelés sur le territoire en 2021 et ces dernières années est tel que suit :

Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Branchements par Sogedo	35	38	32	25	**0**	**-**
Compteurs DN15	863	1 126	1 262	389	**637**	**+63,75 %**
Branchements renouvelés par le Syndicat	-	-	-	171	**240**	**+40.35 %**

30 renouvellements de branchements par an sont prévus dans le cadre du contrat de concession qui a pris effet au 01 janvier 2021. Il sera demandé et vérifié auprès de SOGEDO que le retard pris en 2021 soit compensé au cours de l'année 2022, voire des années suivantes si besoin.

Les interventions de renouvellement de compteurs sont réalisées à l'aide d'un smartphone équipé d'une application spécifique. Avant chaque intervention, un courrier est envoyé aux abonnés pour les informer de l'arrivée de l'exploitant et les sensibiliser sur l'accessibilité de leur compteur. Si le compteur n'est pas accessible ou que l'abonné souhaite être présent le jour du renouvellement, l'abonné peut contacter l'agence SOGEDO de Saint André de Cubzac afin de fixer un rendez-vous. Les démarches administratives sont réduites car c'est l'agent qui saisit directement sur le smartphone les informations du nouveau compteur et prend une photo du compteur avant démontage pour conserver une trace de l'index en cas de litige.

Lors des renouvellements de canalisation, le syndicat fait également réaliser le renouvellement des branchements, jusqu'à la niche du compteur.

L'ensemble des travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement des canalisations en 2021 est présenté ci-après :

LOCALISATION	COMMUNE	Ø ET NATURE	LINEAIRE EXTENSION NOUVEAU RESEAU, EN ML	LINEAIRE RENOUVELE, EN ML	LINEAIRE SUPPRIME, EN ML	NOMBRE DE BRANCHEMENTS RENOUVELES
Champs du moulin	Cubnezais	125 PVC		485		5
RD670	St Michel de Fronsac	250 FONTE		213		1
Au Roi des Joncs	Peujard	250 FONTE		660		7
4 Mas	Verac	90 PVC		350		0
Terres Noires - RD249	Cezac	110 PVC		748		31
Rue Adrien Niaud	Cézac	63 PVC		170		5
Les Seugues	Cézac	63 PVC	180			
Pont de Girard	Galgon	300 FONTE		125		0
Route des châteaux	Virsac	75 PVC		515		53
Rue de l'école	St Genès de Fronsac	125 PVC		510		29
Peytourin	Marsas	75 PVC		255	925	1
Rond-point RD18 Collège	Marsas	125 FONTE/PVC		53		0
A la longue	Saillans	125 PVC		90		4
Route de Pont au Pin	Cavignac	63 PVC		530		5
Rue de la Nauve	Cavignac	63 PVC		330		4
Chemin de Bellegarde	Villegouge	63 PVC		500		6
Les Agriaires	Tarnès	75 PVC		135		7
Palua	Fronsac	110 PVC		100		0
Magrigne – RD 737/137	St Laurent d'Arce	90 PVC		800		53
Chemin de Peyrot	St André de Cubzac	125 FONTE/PVC		1130		28
Chemin de la Moulière	St André de Cubzac	40 PEHD		315		1
TOTAL, en ml			**Extension**	**Renou**	**Supprimé**	**240**
			180	**8 014**	**925**	

4.3 EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES

Commune	Nom et adresse lotissement	Linéaire (ml)	Nombre de branchements crées
AUBIE ET ESPESSAS	**Lotissement Les jardins d'Espessas** Rue Fond d'Aubert	440	25
CUBNEZAIS	**Lotissement Le domaine de la croix de merlet** Rue des mésanges	460	22
CUBZAC LES PONTS	**Lotissement les Côteaux de Mastas** Allée des vignes	386	11
SAINT ANDRE DE CUBZAC	**Extension ZAC de Bois Milon** - Rue Alice Guy - Rue Lucie Dilon - Rue Berthe Morisot - Rue Jeanne Barret	970	65
	Lotissement l'Ecrin du Plantey Rue Alexandre Nicolaï – Chemin de Patoche	180	20
Marsas	**Lotissement les vignes** Rue Jean Combret	271	6
Gauriaguet	**Lotissement de la Muscadelle** Impasse Baillargeau – allée de la muscadelle	57*	*7*
Prignac et Marcamps	**Lotissement Chemin de Saint André** Chemin de Guit	253	11
Saint Laurent d'Arce	**Lotissement les Faures** Route des Faures	38**	*10*
TOTAL		**3 055**	**160**

*En 2020, un linéaire de 125 ml a été pris en compte comme linéaire d'extension de réseau pour ce projet. Or, 182 ml ont été réalisés. De fait, afin de ne pas faire de doublon, il a été comptabilisé un linéaire de 57 ml en 2021 (le nombre de branchements reste indiqué pour information mais ils ont été réalisés en 2020 également donc ne sont pas comptabilisés dans le total).

** En 2020, un linéaire de 101 ml a été pris en compte comme linéaire d'extension de réseau pour ce projet. Or, 139 ml ont été réalisés. De fait, afin de ne pas faire de doublon, il a été comptabilisé un linéaire de 38 ml en 2021 (le nombre de branchements reste indiqué pour information mais ils ont été réalisés en 2020 également donc ne sont pas comptabilisés dans le total).

4.4 BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE

Le taux moyen de renouvellement annuel du réseau est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, du linéaire de conduites renouvelées sur 5 ans par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2020	2021
Renouvellement de branchements (nb)	196	**240**
Extensions de réseaux (km)	2 480	**3 055**
Renouvellement de réseaux (km)	4 631	**8 014**

Tableau récapitulatif des données des 5 dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne sur 5 ans
Extension (ml)	3 624	3 423	2 613	2 480	3 055	3 039 ml
Renouvellement (ml)	3 891	6 830	2 248	4 631	8 014	5 123 ml

Indicateurs des réseaux de distribution	2020	2021
Linéaire total du réseau de distribution (km)	**812.82**	**814,95***
Taux moyen d'extension du réseau (%)	**0.31 %**	**0,42 %**
Taux moyen de renouvellement du réseau (%)	**0.49 %**	**0,98 %**

**Pour rappel, un linéaire de 925 ml a été supprimé dans le cadre des travaux réalisés par le syndicat en 2021 dans le cadre d'un dévoiement/renouvellement de réseau passant en domaine privé.*

Le graphique ci-après montre l'évolution du réseau de distribution d'eau potable ces dernières années :

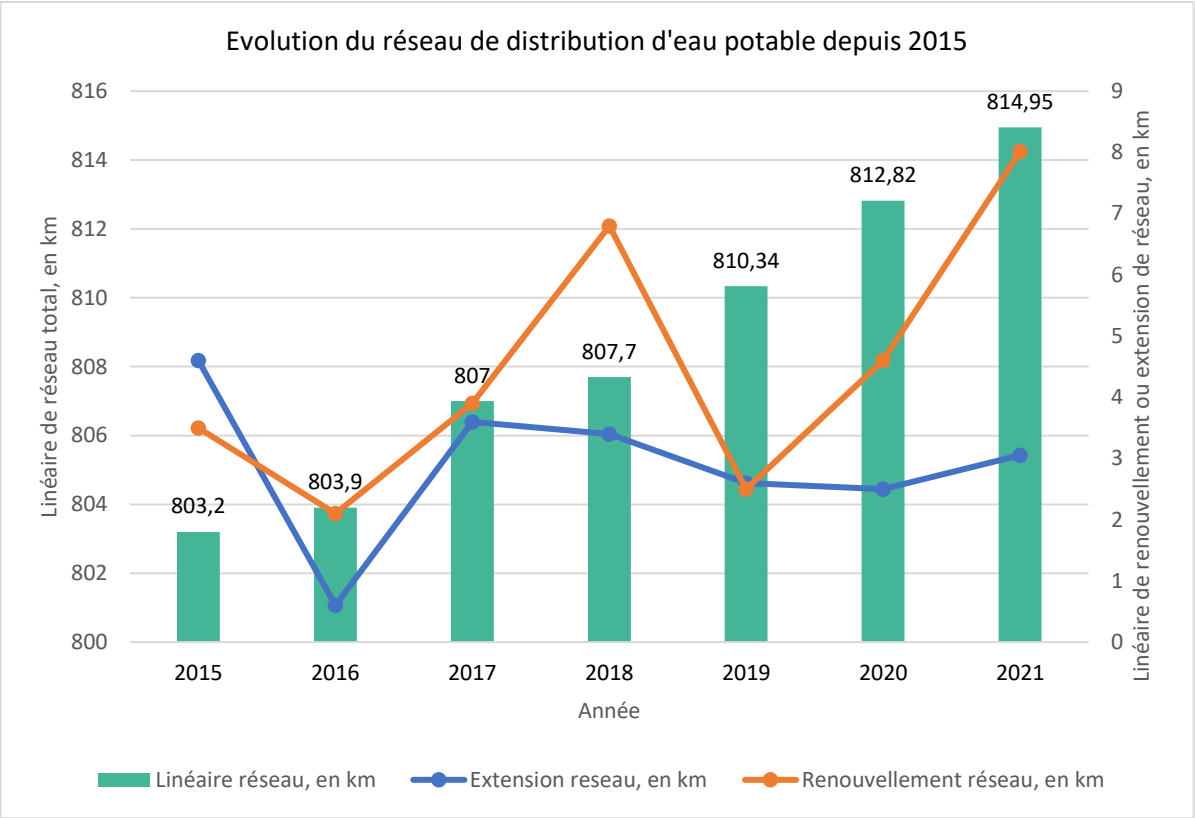

POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS

Opérations réceptionnées :
Le renouvellement de 8,014 km de réseau réceptionné en 2021, représente 0,98 % du linéaire total pour un montant de dépense d'environ 1.750.000 € HT

Opérations engagées :
Les opérations engagées en 2021 représentent 6,7 km de renouvellement, soit 0,82 % du linéaire total pour un montant de dépense d'environ 1.450.000 € HT

L'analyse des valeurs montre la continuité de l'action du SIAEPA dans le renouvellement des canalisations.

5 QUALITE DE L'EAU

Cette synthèse est élaborée à partir des résultats du contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS.

L'ensemble des analyses est effectué par un Laboratoire Agréé, à tous les stades de l'alimentation :

- la ressource
- la production
- le réseau

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de germes dont la présence dans l'eau révèle une contamination d'origine fécale.
La présence de ces germes dans l'eau de consommation témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies.

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 5 familles de paramètres :

- examen physique-chimique (équilibre calco-carbonique, Turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique),
- composés organiques (HAP, COV),
- pesticides,
- sous produits de désinfection (THM, chlorite et bromate),
- radioactivité.

Le tableau ci-après présente le nombre d'analyse réalisée selon le type de suivi et le stade d'alimentation.

Type de suivi	Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
SUIVI BACTERIOLOGIQUE		2	23	96	0	2
SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE	Examen physico-chimique	2	29	104	1	49
	Composés organiques	2	8	4	0	0
	Pesticides	2	4	0	0	0
	Sous-produits de désinfection	0	8	5	0	0
	Radioactivité	0	0	0	0	0

- 99% des analyses réalisées sont conformes vis-à-vis des limites de qualité bactériologique,
- Les dépassements des références de qualité des analyses bactériologiques sont dus à la présence ponctuelle de germes revivifiables à 36°C lors des prélèvements.
- Les dépassements des références qualité sont essentiellement dus à un caractère ponctuellement agressif des eaux en sortie de production en raison d'une insuffisance de reminéralisation.
- Dans le cadre de son autosurveillance, SOGEDO a recensé des dépassements de limite de qualité lors des analyses physicochimiques. Ces dépassements concernent tous la présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) sur certains tronçons de réseaux de distribution. La campagne de prélèvement pour analyses CVM a été réalisée avec un nouveau protocole et a mis en évidence des non conformités sur les communes de VILLEGOUGE et LA LANDE FRONSAC. Le renouvellement des tronçons est programmé par le syndicat. Un plan d'échantillonnage lié aux CVM a été élaboré jusqu'en 2022.

6 TARIFICATION DE L'EAU

6.1 PRIX DE L'EAU

6.1.1 Les modalités de tarification

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :
- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité) reversé par le délégataire à la collectivité pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement…) ;
- des redevances et taxes telles que l'Agence de l'Eau (préservation des ressources en eau, lutte contre la pollution, modernisation des réseaux) ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.
La facture émise au début de la 1ère période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.
La facture émise au début de la 2ième période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

6.1.2 Le prix de l'eau

- Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.
- Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'eau pour une durée de 12 ans.
  Les prix de base du délégataire s'établissaient à :
  - 26,28 € H.T. par an pour la prime fixe
  - 0,4991 € H.T. par m^3 consommé.

  Les prix de base de la collectivité s'établissaient à :
  - 12 € H.T. par an pour la prime fixe
  - 0,41 € H.T. par m^3 consommé.

Ces tarifs sont recalculés tous les ans par application d'une formule de révision.

- Le Conseil Syndical, par délibération en date du 14 décembre 2021 a fixé les tarifs de la collectivité applicables au 1er janvier 2022. La prime fixe annuelle s'élève à 12,48 € H.T. et le m^3 consommé à 0,43 € H.T.

6.1.3 Présentation d'une facture

Le détail de la facturation (tarifs applicables au 1er janvier 2021 et au 1er janvier 2022), pour un abonné raccordé au réseau d'eau potable et d'eaux usées est présenté ci-aprés :

INDICATEURS FINANCIERS
SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

Service de l'Eau	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/21	01/01/22	Ecart %	01/01/21	01/01/22
SOGEDO EXPLOITATION						
Prime Fixe (pour l'année)	1	**26.280 €**	**27.460 €**	4.5%	26.28 €	27.46 €
Consommation (m³)	120	**0.4991 €**	**0.5220 €**	4.6%	59.89 €	62.64 €
COLLECTIVITE						
Prime Fixe (pour l'année)	1	**12.000 €**	**12.480 €**	4.0%	12.00 €	12.48 €
Part Collectivité (m³)	120	**0.410 €**	**0.430 €**	4.88%	49.20 €	51.60 €
TIERS						
Agence de l'Eau - Prélèvement (m³)	120	**0.089 €**	**0.084 €**	-5.62%	10.68 €	10.08 €
Agence de l'Eau - Lutte contre la Pollution (m³)	120	**0.330 €**	**0.330 €**	0.0%	39.60 €	39.60 €
TVA		5.50%	5.50%		10.871 €	11.212€
MONTANT TTC DE LA FACTURE					**208.52 €**	**215.072 €**
MONTANT TTC DU M³ HORS PRIME FIXE					**1.419 €**	**1.459 €**
MONTANT TTC DU M³ AVEC PRIME FIXE					**1.738 €**	**1.792 €**

En application de l'arrêté du 28 avril 2016, le prix de l'eau est également présenté sous la forme suivante :

- Abonnement : 42,137 € TTC par an (prix 2022)
  (soit environ 20% de la facture pour une consommation de 120 m³/an)
- Prix de l'eau au litre hors abonnement : **0,00142 € TTC/litre**

Les tarifs de la part Collectivité augmentent au 01 Janvier 2022. Cette augmentation permet au syndicat de mettre en œuvre un Plan Pluriannuel d'Investissement de renouvellement de canalisation sur le territoire afin d'atteindre 1% de renouvellement de réseau par an.

Les tarifs de la part du fermier évoluent en application du nouveau Contrat de Concession.

6.2 FACTURATION

6.2.1 Taux d'impayés

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2020	2021
Nombre de factures émises en 2020	52 851	**53 110**
Nombre de factures non soldées en 2021	1 462	**1 528**
Montant facturé en 2020 (€)	5 087 216	**5 069 624**
Montant impayé au 31/12/2021 (€)	119 639	**120 302**
Taux d'impayés (montant) sur les factures de 2020	**2.35%**	**2.37 %**

6.2.2 Taux de réclamations

Taux de réclamations	2018	2019	2020	2021	Evolution
Nombre de réclamations écrites	13	20	79	37	**53.16%**
Nombre d'abonnés	23 206	23 799	24 181	24 583	**1.66%**
Taux de réclamations / 1000 abonnés	**0.56**	**0.84**	**3.27**	**1.51**	**-53.82%**

Le nombre de réclamations ci-dessus sont les réclamations adressées à SOGEDO.

6.2.3 Ecrêtements et dégrèvements

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO et/ou le SIAEPA ont procédé à des dégrèvements (rabais exceptionnels).

L'écrêtement est quant à lui un droit par lequel un abonné peut demander à ce que le montant de sa facture d'eau (part eau potable et/ou assainissement) soit limité à un certain plafond.

Une synthèse des dégrèvements et écrêtements accordés en 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes de dégrèvement et écrêtement	2020	2021
Nombre de dossiers traités	135	82
Volume total (m^3)	48 812	31 006
Montant global en € (part fermière)	39 752.11 €	14 828.92 €

Le détail 2021 des dégrèvements est présenté ci-après :

COMMUNE	EAU			Nombre de dossier
	M^3	PART FERMIERE	PART SYNDICALE	
ASQUES	17	8,51	6,97	1
AUBIE-ET-ESPESSAS	428	214,62	175,48	2
CADILLAC EN FRONSADAIS	570	286,67	233,7	5
CAVIGNAC	88	44,22	36,08	1
CEZAC	1288	540,5	528,08	4
CUBNEZAIS	350	175,43	143,5	1
CUBZAC LES PONTS	1052	367,03	431,32	8
GALGON	716	347,47	293,56	7
GAURIAGUET	10	4,99	4,1	1
LA LANDE DE FRONSAC	265	134,43	108,65	2
LUGON-ET-ILE-DE-CARNAY	751	381,58	307,91	3
MARSAS	775		317,75	1
PERISSAC	1375	689,57	563,75	1
PEUJARD	74	37,21	30,34	1
SAILLANS	602	307,48	246,82	1
ST ANDRE DE CUBZAC	8407	4212,11	3446,87	25
ST GERVAIS	364	131,76	149,24	2
ST LAURENT D'ARCE	45	47,23	18,45	1
ST MICHEL DE FRONSAC	1770	886,77	725,7	1
ST ROMAIN LA VIRVEE	2497	1256,49	1023,77	3
SALIGNAC	128	64,25	52,48	1
VERAC	39	19,5	15,99	1
VILLEGOUGE	5958	2984,95	2442,78	1
VIRSAC	376	188,43	154,16	2
MARCENAIS	2399	1201,48	983,59	2
PRIGNAC ET MARCAMPS	662	296,24	271,42	4
TOTAL	**31 006**	**14 828,92**	**12 712,46**	**82**

6.3 REDEVANCES AEAG

Le rapport annuel établi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2021 est présenté en annexe.

7 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – BILAN FINANCIER

7.1 ETAT DE LA DETTE

La dette au 31/12/2020 et au 31/12/2021 est présentée fait apparaître les valeurs suivantes :

EAU POTABLE		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N, en €		4 720 672.57	4 792 330.02
Montants remboursés, en €	En capital	425 481.00	428 342.55
	En intérêts	128 628.00	118 730.01

7.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT

Pour l'exercice 2021, l'autofinancement brut issu de la section de fonctionnement s'élève à 1 743 508,30 €. Déduction faite du montant du remboursement du capital, l'autofinancement net est de 866 479,11 €.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de l'état de la dette et de l'épargne nette du service.

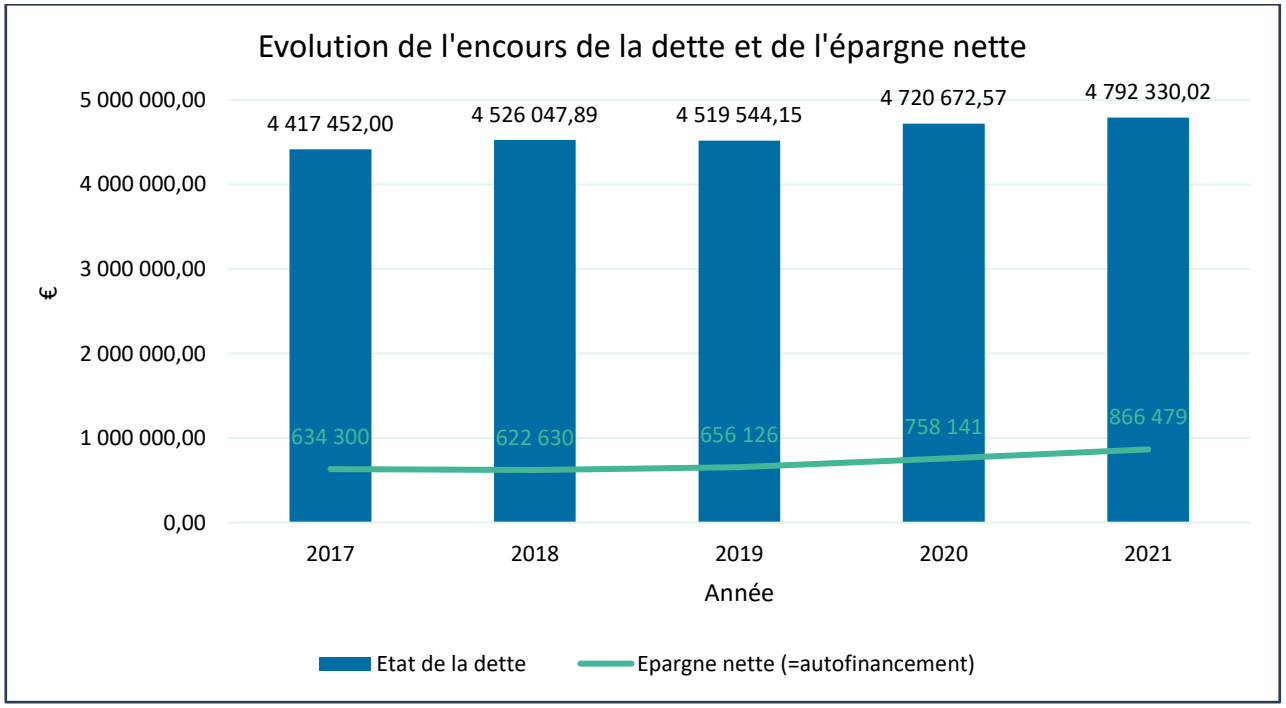

7.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

En l'absence de tout nouvel investissement, la durée d'extinction de la dette est de 3,7 ans.

7.1.3 INVESTISSEMENTS

Lors de l'exercice budgétaire 2021, le syndicat a engagé 1 476 830 € HT d'investissement.

Aucune subvention n'a été perçue.

Les recettes liées au service (redevance eau potable) représentent 1 457 303 €.

Le montant des amortissements réalisés par la Collectivité s'élève à 605 313 €.

8 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

8.1 ABANDON DE CREANCES

Aucun abandon de créances n'a été réalisé en 2021.

8.2 VERSEMENT FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Fond de Solidarité au Logement intervient auprès des usagers du service pour aider au paiement des factures d'eau.

En 2021, **5 561,63 €** ont été versé au FSL (0,23 € par abonné) par le SIAEPA.

8.3 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

Les collectivités en charge des services publics d'eau potable ou d'assainissement peuvent mener des actions de coopération humanitaire en affectant une partie des ressources à ces actions dans la limité de 1% des recettes annuelles du service considéré.

Dans ce contexte, le SIAEPA est engagé dans deux écoles et finance une aide à hauteur de 4 000 € à l'association Dynam'Eau pour la réalisation de forages profonds et de latrines.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Unité de Gestion

SYNDICAT CUBZADAIS FRONSADAIS

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

CUBZADAIS FRONSADAIS

Synthèse de l'année 2021

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

0072

000453

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Cette synthèse prend en compte les résultats des 119 analyses bactériologiques et 128 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées
à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat des Eaux du Cubzadais Fronsadais provient de six forages profonds captant la nappe de l'Eocène situés sur les communes de St-André-de-Cubzac « Doret 1 bis « , de Peujard « La Brauge », de Salignac « Les Nauves » et les Billaux « Pont Girard 2 », « Palu de Rabi 3 » et « Rabi Girard ». L'eau subit un traitement de déferrisation et neutralisation (correction du pH) suivi d'une désinfection au chlore gazeux dans les stations de « Doret » à Saint-André-de-Cubzac, « La Brauge » à Peujard, « Girard » aux Billaux et « Les Nauves » à Salignac. Ces forages sont dotés de périmètres de protection. Cette eau est ensuite distribuée sur le réseau des communes de Asques, Cadillac en Fronsadais, Cavignac, Cezac, Cubnezais, Cubzac les Ponts, Fronsac, Galgon, Gauriaguet, La Lande de Fronsac, Lugon et l'Ile du Carnay, Marcenais, Marsas, Mouillac, Périssac, Peujard, Prignac et Marcamps, La Rivière, Saillans, St Aignan, St André de Cubzac, St-Genès de Fronsac, St Germain de la Rivière, St Gervais, St-Laurent d'Arce, St Michel de Fronsac, St Romain la Virvée, Tarnes, Val de Virvée (anciennement Aubié et Espessas, Salignac et Saint Antoine), Vérac, Villegouge, Virsac. La SOGEDO exploite les stations de traitement et l'ensemble du réseau de distribution d'eau du syndicat.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire.
Valeur maximale relevée : 0,38 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,37 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,39 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 – Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.
Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)

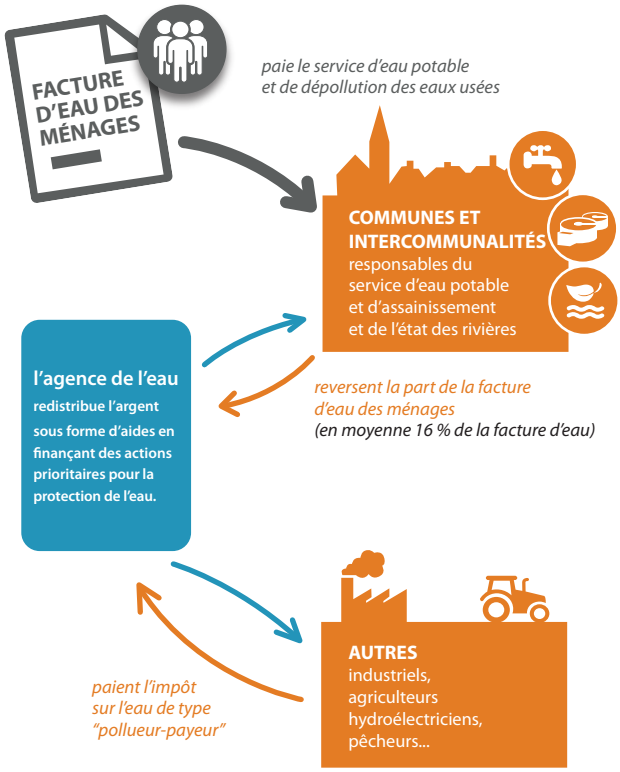

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés

2,00 €
de redevance de pollution
payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

65,90 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

11,05 €
de redevance de pollutions diffuses
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

1,75 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les chasseurs

2,50 €
de redevance de prélèvement
payés par les irrigants

4,20 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités économiques

12,50 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

5,50 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

7,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)

34,40 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

9,40 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

19,90 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

5,90 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau

0,7 €
pour la coopération décentralisée

16,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).*

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...

6,1 MILLIONS DE M³
D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX)
184

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE
63

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
886

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
933

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU
12

NOMBRE D'HÉCTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES
23,3

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
1 517

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.

www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

Découvrez les podcasts https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/

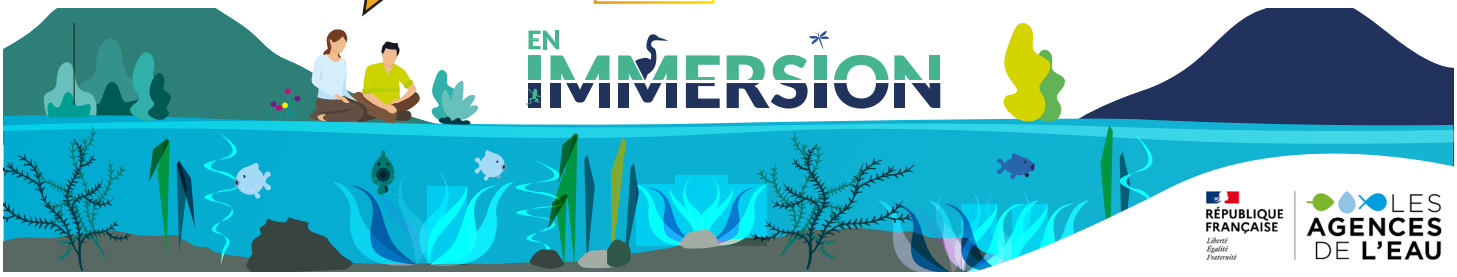

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site
enimmersion-eau.fr